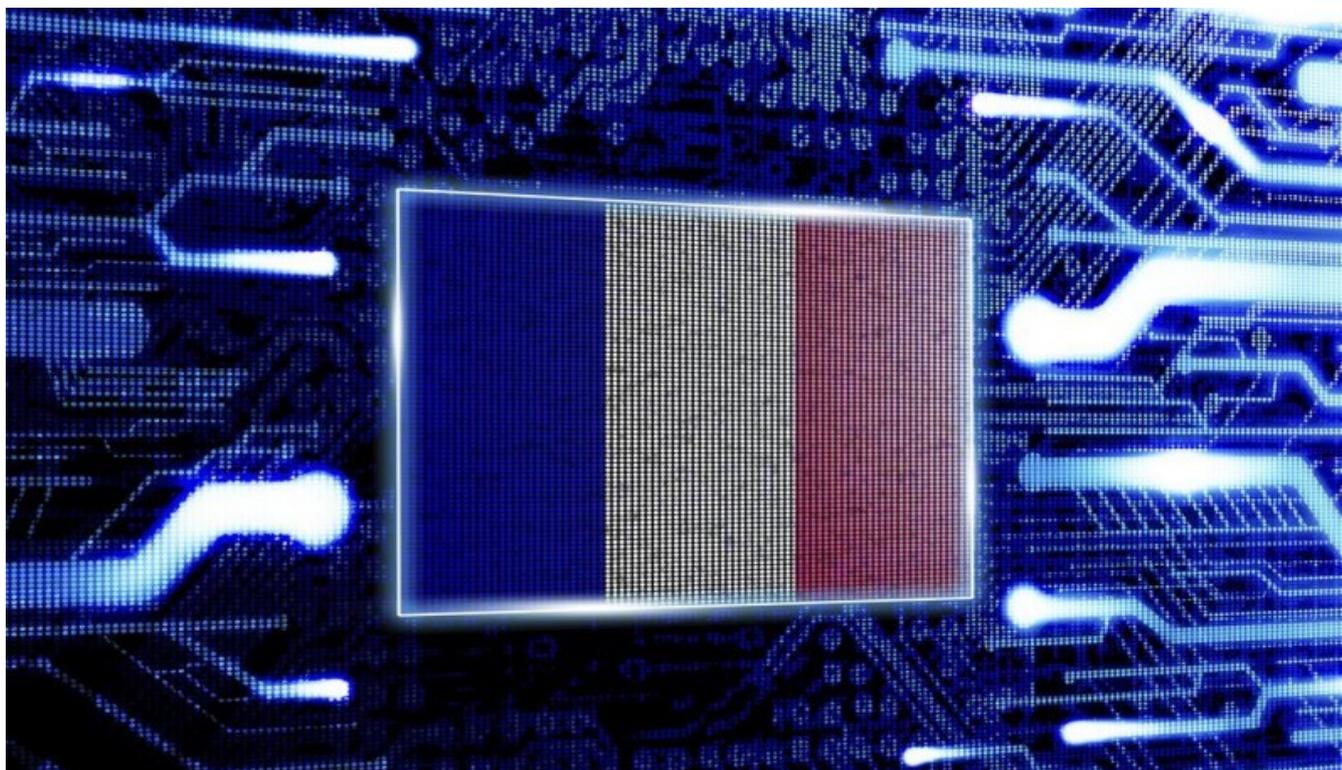




DDI : les syndicats pointent les conséquences du transfert des personnels des services interministériels informatiques

Publié le 25/01/2018 • Par Clarisse JAY



"Les conventions de délégation de gestion conclues fin 2015, ainsi que les actions de communication entreprises, ont permis de transférer les agents et les 1138 ETPT sur le programme 333 dans un délai contraint et dans de bonnes conditions", indique le bilan relatif à la gestion des agents des SIDSIC (Services Interministériels Départementaux des Systèmes d'Information et de Communication) présenté en comité technique des DDI le 18 janvier 2018. Toutefois, ce bilan laisse apparaître une baisse du plafond d'emplois (ramenés à 1126 en 2018 après une baisse à 1089 en 2017), alors que ces personnels intègrent désormais informaticiens des DRDJSCS (Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Les organisations syndicales, qui constatent des difficultés en matière de mobilité, anticipent une montée en charge de leurs missions.

À l'occasion du CT des DDI qui s'est tenu le 18 janvier dernier, outre la présentation du volet interministériel du plan de transformation numérique de l'État prévu dans le cadre du programme "Action publique 2022", l'administration (secrétaire général du gouvernement et DSAF) a également présenté aux organisations syndicales un "point d'information relatif à la

gestion des agents des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication".

Objectif : rendre compte du regroupement budgétaire de ces agents au sein d'un budget opérationnel de programme unique, le programme 333 ("moyens mutualisés des administrations déconcentrées"), rattaché au Premier ministre, dans le cadre de la loi de finances pour 2016. Ce transfert, uniquement budgétaire, présenté au CT des DDI en septembre 2015, a concerné les 1138 informaticiens exerçant dans les SIDSIC de plusieurs ministères?: Intérieur, MTES, MCT, ministères sociaux, Agriculture et Finances.

LES OBJECTIFS DU REGROUPEMENT

À l'époque, cette mesure était notamment préconisée dans certains diagnostics territoriaux remis par les préfets dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'État avec pour objectif de pérenniser les SIDSIC. Il s'agissait d'unifier la gestion des emplois, auparavant éclatée entre cinq ministères gestionnaires au plan national (l'allocation des emplois s'effectuant parfois au niveau régional). En effet, l'application hétérogène et non concertée des schémas d'emplois ministériels ne permettait pas de réduire les hétérogénéités constatées entre départements ni d'allouer les emplois au regard de la population soutenue", explique la note de bilan.

Il s'agissait aussi, dans un second temps, d'"harmoniser la gestion administrative, statutaire et indemnitaire des agents et développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences". Le bilan ajoute que ce regroupement ayant "été voulu comme sans incidence sur la situation individuelle des agents", des conventions de délégation de gestion ont été conclues avec les ministères d'origine des agents, permettant de continuer à gérer et à assurer la paie des agents dans les mêmes conditions". ?

LE BILAN DES ANNÉES 2016 ET 2017

Pour la DSAF, ces conventions de délégation, ainsi que les actions de communication, "ont permis de transférer les agents et les 1138 ETPT sur le programme 333 dans un délai contraint et dans de bonnes conditions". La gestion de ces personnels sur un programme budgétaire unique a notamment "permis de procéder à un rééquilibrage des moyens humains entre les SIDSIC, notamment dans le cadre des dialogues de gestion pour les années 2017 et 2018".

Par ailleurs, la gestion des remplacements de départs d'agents a été renouvelée : "Les recrutements ne sont plus exclusivement tributaires des cycles de mobilité ministériels et le nouveau dispositif offre une plus grande souplesse et réactivité, appréciées des services et de la DINSIC". Ces recrutements ont été effectués soit "au fil de l'eau" (via la BIEP), soit, dans une moindre mesure, "dans le cadre de cycles de mobilité ministériels, notamment du ministère de l'intérieur (5 en 2016, 17 en 2017)".

Selon l'administration, "ce mouvement devrait s'amplifier à l'avenir, grâce à une amélioration de la gestion prévisionnelle". Elle précise par ailleurs que "des postes ont été ouverts dans le cadre du dispositif de recrutement de travailleurs handicapés ou dans le cadre du dispositif de reconversion de militaires dans la fonction publique". Par ailleurs, quelques postes "ont été proposés au concours pour l'accès au corps des ISIC et des TSIC [techniciens des systèmes d'information et de communication] du ministère de l'Intérieur".

Autre avantage du regroupement, selon l'administration, la mise en place d'une "gestion globalisée des modulations indemnitaires pour les agents du MAA et du MTES ainsi qu'une

participation de la DSAF et de la DINSIC à la CAP (commission administrative paritaire) des ISIC, "pour la première fois en 2017". "Lors des prochaines réunions, la DSAF et la DINSIC seront associées aux phases préparatoires de manière à pouvoir appuyer les dossiers des ingénieurs SIC affectés dans les SIDSIC", précise le bilan.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Les 1138 EPTP des cinq ministères concernés ont donc été transférés au 1er janvier 2016. "Le plafond d'emplois autorisés a ensuite évolué en fonction de transferts prévus par les LFI 2017 et 2018", précise le bilan. Il est tombé à 1089 ETPT en 2017 avant de remonter à 1126 cette année en raison de nouveaux mouvements : en 2017, 49 postes ont ainsi été "rétrotransférés aux ministères contributeurs" alors qu'en 2018, dix suppressions de postes sont prévues ainsi que l'intégration de 47 postes au programme 333 pour "assurer le soutien informatique des DRDJSCS".

Le solde de postes affiche donc une augmentation de 37 postes par rapport à l'année précédente mais le schéma d'emplois des SIDSIC, "s'inscrit dans le cadre du plan de réduction d'effectif dans la fonction publique sur la période 2018-2022" et "est de - 10 ETP", précise le bilan.

DES POINTS À AMÉLIORER

Si la note de DSAF juge ce premier bilan "globalement positif, notamment en ce qui concerne l'allocation des emplois et la fluidité des mouvements de personnel", elle estime que "plusieurs éléments montrent les limites de la pérennité d'un tel dispositif". En l'occurrence, "une gestion RH unifiée" de ces personnels regroupés "serait préférable", afin d'atteindre plusieurs objectifs parmi lesquels :

- "Assurer à terme une gestion homogène des agents en poste dans les SIDSIC (sur les plans statutaire, indemnitaire, de l'action sociale, de la formation...)";
- "assurer un déroulement de carrière valorisant" pour ces agents "(promotions de grade et de corps, mobilité fonctionnelle et géographique...)";
- "assurer un suivi budgétaire et financier fiable ;
- "garantir la vocation interministérielle des SIDSIC ainsi que la diversité d'origine ministérielle dans la constitution des équipes".

Pour certains syndicats, plusieurs points posent aussi question. Alain Parisot, secrétaire national de l'Unsa Fonction publique, souligne la perspective pour les agents des SIDSIC de voir le nombre de missions à assurer augmenter et, avec, leur besoin de formation. "Nous avons demandé un bilan plus qualitatif, une cartographie des mouvements de personnels, ainsi qu'un suivi RH attentif", rapporte-t-il.

La CFDT pointe quant à elle dans son compte rendu "les difficultés pour les mobilités, les difficultés pour les promotions, les problématiques de lieux d'affectation, de règlement intérieur, etc.". "Il y a encore beaucoup de travail avant que les SIDSIC, services de Préfecture à vocation interministérielle soient en capacité de réaliser leurs missions", estime l'organisation. Lors du comité technique, le principe de la création d'un groupe de travail spécifique sur la question des SIDSIC a été acté.